



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

**Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 13 janvier 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 243, rue Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Monsieur le maire Pierre-Paul Leblanc préside cette séance.

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s, tous formant quorum :

- Èva Morin
- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Daniel Plante
- Nancy Grimard
- André Bougie

Madame Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

26-01-3067 Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les membres présents lors du début de la réunion formant un quorum, monsieur le maire, Pierre-Paul Leblanc, déclare que la séance est ouverte à 19 h.

26-01-3068 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2026

Sur proposition de Daniel Plante, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3069 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Attendu qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

En conséquence, il est proposé par Èva Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-01-3070 Administration et finances

26-01-3070.1 Présentation et adoption des dépenses pour le mois de décembre 2025

Total des comptes payés pour le mois de décembre 2025 : 65 184.79 \$

Total des comptes à autoriser pour le mois de décembre 2025 : 72 526.51 \$

Je, Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits pour le paiement des factures énumérées ci-haut sont disponibles et que les paiements ont été effectués conformément aux pouvoirs qui me sont délégués en vertu du règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses.

Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière

Attendu que les dépenses payées sont transmises ;

En conséquence, il est proposé par André Bougie et résolu unanimement que les dépenses soumises pour le mois de décembre 2025 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mélisa Morissette, soient acceptées telles que présentées et que les dépenses soient autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3071 Mandat d'audit financier pour l'année 2025

Sur proposition de Jean-Daniel Lavertu, il est résolu unanimement de mandater la firme RDL pour la réalisation de l'audit financier de l'année 2025 et d'autoriser une dépense maximale de 31 000 \$ pour sa réalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3072 Avis de motion – règlement de taxation 2026

Avis de motion

Avis est donné par André Bougie que le règlement 435-2 intitulé *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations et autres tarifs pour l'année 2026* est déposé et sera adopté à une séance ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-01-3073 Remplacement de 8 lumières de rue

Sur proposition de Daniel Plante, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser une dépense de 4 344 \$ pour le remplacement de 8 lumières de rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3074 Étude GES pour la reddition de comptes de la subvention PRACIM pour l'agrandissement du bureau municipal

Attendu qu'une évaluation comparative des émissions de gaz à effet de serre est nécessaire pour obtenir la bonification de 5% pour l'utilisation du bois dans la construction dans le cadre de la reddition de comptes de la subvention PRACIM pour l'agrandissement du bureau municipal ;

En conséquence, sur proposition de Véronique Desrochers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser une dépense de 4 000 \$ pour la réalisation d'une évaluation comparative des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3075 Dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR)

Sur proposition de Nancy Grimard, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de déposer un projet dans le cadre du Fonds Régions et ruralité (FRR) et de mandater la directrice générale pour le dépôt de la demande d'aide financière ainsi que pour la gestion et le suivi du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3076 Travaux publics et voirie

26-01-3076.1 Démission de l'inspecteur municipal

La directrice générale dépose la lettre de démission de Percy Vaillancourt.

26-01-3077 Législation

26-01-3078 Loisirs et culture

26-01-3079 Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028

Cet item est reporté à une séance ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-01-3080 Suivi de dossiers et intervention des élus

Le maire procède au tirage dans le cadre du concours pour les décorations de Noël.

26-01-3081 Aménagement et urbanisme

26-01-3081.1 Dépôt de la liste des permis émis pour l'année 2025

26-01-3082 Sécurité publique

26-01-3082.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2^e génération) de la MRC d'Arthabaska

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

Attendu que les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier » ;

Attendu que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

En conséquence, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2^e génération) de la MRC d'Arthabaska ainsi que son plan de mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

26-01-3083 Communiqués et correspondance

26-01-3083.1 Invitation aux portes ouvertes de la MRC d'Arthabaska – 21 janvier 2026 - précisions sur le déroulement

26-01-3083.2 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent, en cette journée, la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Il est proposé par Véronique Desrochers et résolu à l'unanimité des membres du conseil de déclarer que, par cette résolution, la Municipalité appuie la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive qui se tiendra le 13 mars 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3083.3 Demande d'appui pour suspendre l'application de la Loi 2

26-01-3083.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2026

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

Il est proposé par Jean Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité de déclarer que la Municipalité appuie les Journées de la persévérance scolaire 2026 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi PerséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

- 26-01-3083.5** Invitation – rencontre virtuelle de consultation - plan stratégique en développement social – Alliance centricoise pour la solidarité et l’inclusion sociale 2024-2029
- 26-01-3083.6** Offre de formation gratuite aux élus municipaux - Introduction à la sécurité civile et Formation en communication d'Urgence Québec
- 26-01-3083.7** CDCBF – invitation à une matinée d’échanges - samedi 7 février 2026
- 26-01-3083.8** Comité habitation MRC - sondage d'intérêt pour y participer
- 26-01-3083.9** Union des Municipalités du Québec (UMQ) rencontre régionale dans le cadre de la tournée de Monsieur Guillaume Tremblay, président de l’UMQ et maire de Mascouche.
- 26-01-3084** Affaires nouvelles
- 26-01-3084.1** Invitation à la Tournée annuelle de l’UMQ – 15 janvier 2026
- 26-01-3085** Période de questions
- 26-01-3086** Levée de l’assemblée

Considérant que tous les points à l’ordre du jour ont été étudiés et discutés :

En conséquence, sur proposition de Nancy Grimard, il est résolu à l’unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 19h37.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Pierre-Paul Leblanc
Maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-
trésorière